Un ancien flibustier des Antilles meurt dans son lit, à Paris en 1623 : le capitaine de POMPIERRE

Jean-Christophe Germain

Introduction

Depuis un demi-siècle, les parcs d'attraction grand public se sont évertués à nous présenter les anciens flibustiers des Antilles au travers d'une imagerie puérile et dérisoire. Plus récemment, on a pu voir, sur des écrans numériques de toutes tailles, des pirates poudrés qui bondissaient comme des gazelles et faisaient, en gros plan, force minauderies de « ti mamzelles ».

Tout cela relève du domaine de la représentation, du spectacle et de l'idéologie, et non de l'histoire car on a beau lire et relire, dans tous les sens, l' « Histoire des Aventuriers, Boucaniers et Flibustiers de l'Amérique » ¹, on ne voit partout que des êtres grossiers, brutaux et souvent cruels.

De fait, la flibuste était un métier d'homme, un métier de guerrier qui entraînait une espérance de vie aussi limitée qu'aléatoire.

Sachant cela, on imaginait, le plus souvent, le flibustier mourant au combat, sur le tillac de son navire, des suites de quelque mauvais coup de sabre ou de mousquet. Dans ces conditions, la découverte qu'un pirate vieillissant ait pu mourir, non pas sur la mer mais chaudement, dans son lit, à Paris, paraissait chose à peine croyable.

Tel fut pourtant le cas du Normand Auguste LE HÉRICY, écuyer, seigneur de LA MORINIÈRE-POMPIERRE, dit le capitaine de POMPIERRE.

Chose exceptionnelle, le mourant, peu de temps avant l'ultime voyage, avait eu la présence d'esprit de faire connaître ses dernières volontés à un notaire. C'est ce testament, seul exemplaire du genre connu, dans les archives de France tout au moins, que je propose de faire connaître ici.

Mais, comme cet ancien « pirate des Caraïbes » n'a pas eu l'honneur posthume de figurer dans les dictionnaires de pirates ², ce sera lui faire un peu justice, si l'on peut dire, que de publier sur lui une ébauche de biographie avec, en complément, une histoire généalogique de sa famille.

La famille LE HÉRICY de POMPIERRE

Armes: D'argent à 3 hérissons ou porcs épics, de gueule, posés 2 & 1.

La famille LE HÉRICY dont il s'agit ici appartenait à la noblesse d'origine chevaleresque. Elle était établie en Normandie, depuis le Moyen-Age. Une ancienne généalogie manuscrite ³ la fait remonter à Raoul LE HÉRICY qui vivait dans cette province en l'an 1152, avec Guillemette de RONCHEROLLES, son épouse.

¹ A. OEXMELIN (Paris, 1686).

² A ma connaissance, un seul auteur, Jean-Pierre MOREAU, a donné une excellente notice sur le capitaine de POMPIERRE, bien documentée, dans : Pirates (Paris, 2006), pages 210-211).

³ BnF, Manuscrits français, CHERIN 106, généalogie LE HÉRICY, datée de 1758.

Bien plus tard, la famille LE HÉRICY se divisa en de nombreuses branches, mais c'est seulement celle des seigneurs de Pompierre et de Vieux, en pays Bessin, qui nous intéresse ici.

La seigneurie et le manoir de Pompierre



La terre seigneuriale de Pompierre était sise, sous l'ancien régime, au village de Vieux, une localité située à 10 km au sud-sud-ouest de la ville de Caen. L'endroit avait été occupé, autrefois, par une ville gallo-romaine et c'est à cette période de l'antiquité qu'aurait été construit, dit-on, sur la rivière nommée la Guigne, un pont de pierre qui aura laissé son nom à la seigneurie de Pompierre ⁴.

Le fief, terre et seigneurie de Pompierre était un quart de fief de chevalier, avec droit de cour, juridiction et patronage honoraire de la paroisse de Vieux. Il relevait de la châtellenie de Saint-Vaast, à Saint-Vaast-sur-Seulles (Calvados).

Outre le fief de Pompierre, la famille LE HÉRICY possédait le fief de Vieux qu'elle partageait avec la famille JACQUESSON et aussi la terre de la Morinière, toute proche.

Les biens du capitaine de POMPIERRE ne sortiront de sa famille que longtemps après sa mort. En 1755, Robert-Louis DUFOUR, son arrière-petit-fils, vendra tous les héritages d'Auguste LE HÉRICY et, notamment, les fiefs de Vieux et de Pompierre ⁵. Si la terre de Pompierre était alors située sur la paroisse de Vieux, elle se trouve aujourd'hui sur le territoire de la commune d'Avenay, qui lui est limitrophe, depuis le XIXème siècle.

Ainsi, de nos jours, lorsque venant de Vieux pour aller à Avenay, on laisse à main droite le manoir de Fierville pour entrer dans la rue des Criquets, on peut encore voir distinctement à quelques dizaines de mètres, sur la gauche, l'ancien manoir de Pompierre, berceau de la famille de notre capitaine.

Les manoirs de Fierville et de Pompierre auraient été construits par la famille LE HÉRICY, à la fin du XVème siècle ou au début du XVIème ⁶.

manoir de Fierville à Avenay

Outre Pompierre et Fierville, plusieurs autres toponymes des environs proches marquent encore aujourd'hui le souvenir des anciennes possessions de la famille LE HÉRICY, ce sont la Morinière, déjà citée, et Olivet.

⁴ Retenons l'écriture Pompierre comme étant celle du temps, et non Pontpierre. Voir : Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France (1908), BESNIER (Maurice), Histoire des Fouilles de Vieux (page 236).

⁵ Bulletin de la Société Historique et Archéologique de l'Orne, Tome XXII, 1^{er} bulletin (1903), page 53. Vente des fiefs de Vieux et de Pompierre par Robert-Louis DUFOUR à Charles-Robert de LA PALLU, par acte passé au notariat d'Exmes, le 12 mai 1755.

⁶ DETERVILLE (Philippe), Châteaux de la plaine de Caen et du Cinglais (1991), pages 141-143.

Guillaume (I), Guillaume (II) et Auguste LE HÉRICY de POMPIERRE

L'aïeul paternel du capitaine de POMPIERRE se nommait Guillaume (I) LE HÉRICY. Il portait la qualité de chevalier et il était seigneur de Pompierre et de Vieux. Il aurait épousé, en 1541, Françoise LABBÉ des ROUSSARDS, qui portait : d'azur au sautoir d'argent, une flamme d'or mouvant au chef.

Manoir de Fierville

Ministère de la cuture-Médiathèque de l'architecture et du patrimoine ; Photo Lefèvre





Ensemble du manoir

Ensemble d'un commun

Guillaume (I) LE HÉRICY fut père de Guillaume (II) qui fut, lui aussi, chevalier et seigneur de Pompierre, de Vieux et de Pierrepont. Le 10 février 1571, il épousa Jeanne de MALFILLASTRE ⁷, un nom de famille qu'il nous faut dès à présent retenir.

Auguste LE HÉRICY, notre futur capitaine de POMPIERRE, était le fils cadet de ce Guillaume (II), et il avait 5 autres frères et sœur, à savoir : Roland, Jacques, Louis, Gédéon, André et Marie ⁸.

La date et le lieu de naissance, ainsi que les événements qui ont marqué la jeunesse d'Auguste LE HÉRICY, ne sont malheureusement pas connus. Son décès en 1623, à l'âge de 46 ans, nous permet toutefois de savoir qu'il avait dû naître vers 1577, au manoir de Pompierre, très vraisemblablement.

⁷ Jeanne de MALFILLASTRE était la fille de Guillaume, seigneur de Curcy, de Martinbosc et d'Argences et de Gratienne de MOGES. Voir DURAND de SAINT-FRONT, « Etude généalogique sur la famille de Malfillastre », dans Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie, Tome LVIII (1965-1966) pages 265-286.

⁸ « Louis, Roland, Auguste, André et Jacques LE HÉRICY, frères, demeurant à Fierville, sergenterie de Préaux, élection de Caen, furent reconnus nobles par M. de ROISSY, le 4 juin 1599; Recherche de la noblesse de la généralité de Caen, ROISSY, vol.3; fol.1336 ».

Il est tout aussi probable qu'il aura très tôt embrassé le « métier de la mer », comme on disait à l'époque, et qu'il aura suivi les traces de son père et de son frère. En effet, un « de POMPIERRE », gentilhomme normand, était connu dès 1562 pour avoir accompagné Jean RIBAULT et Jacques LEMOYNE de MORGUES, lors de l'expédition en Floride que commandait le poitevin René de LAUDONNIÈRE. Nous savons que lorsqu'une mutinerie fut tramée contre LAUDONNIÈRE, c'était POMPIERRE lui-même qui avait donné l'alarme 9.

Il n'a malheureusement pas été possible d'établir avec certitude s'il s'agissait bien là de Guillaume (I), l'aïeul d'Auguste LE HÉRICY, à qui la généalogie de CHÉRIN attribuait effectivement la qualité de « capitaine de vaisseau», ou Guillaume (II), son fils.

Ce Guillaume (II) LE HÉRICY, père d'Auguste, fera par contre de nombreux voyages à destination des Antilles sur lesquels nous sommes assez bien renseignés.

En 1578, il était au port de Honfleur et il commandait l'*Outrepasse*, un navire en partance pour « le cap Vert et le Pérou ». Deux ans plus tard, il partait du même port comme capitaine de l'*Espérance*, 120 tonneaux, pour le cap Vert, la côte de Sierra-Leone et la Terre-Ferme du Pérou.

Nous le trouvons encore, la même année, commandant un autre navire, le *Jacques*, 250 tonneaux, pour la même destination, puis il réapparut l'année suivante à Honfleur, ayant rempli les cales de son navire de denrées tropicales ¹⁰. En 1581, Guillaume LE HÉRICY vendait le *Jacques* à Pierre LE NORMANT sieur de BEAUMONT. Ce navire devait faire partie de l'expédition navale que la reine Marie de MEDICIS envoyait à la conquête des îles des Açores, sous le commandement de son cousin, le florentin Philippe STROZZI.

L'année suivante, c'était une simple barque ou patache que LE HÉRICY vendait au même acquéreur pour la même destination, mais rien ne laisse supposer qu'il se soit luimême embarqué pour les Açores.

En 1584, Guillaume (II) LE HÉRICY était armateur du *Passavant*, un navire de 100 tonneaux qui était commandé par l'un de ses parents, François LE HÉRICY, écuyer, sieur de Perruques, et monté par 55 hommes.

L'année suivante, Guillaume (II) LE HÉRICY de POMPIERRE allait prendre le commandement d'un important voyage de découverte au Nouveau-Monde. Avec son navire, la Normande, 120 tonneaux, il devait explorer les côtes de l'Amérique depuis le Brésil jusqu'au Labrador, en passant par les Antilles, la Floride et Terre-Neuve. Le grand cartographe havrais Jacques DEVAULX faisait partie de l'expédition. Ce fut au port de Honfleur qu'eut lieu le retour du voyage, au milieu de l'année 1587 ¹¹.

⁹ « Vespere praecendente noctem qua conjurati sua consilia exequi statuerant, admoneor a **nobili Normanno, cui cognomen de POMPIERRE**, sequente nocte Conjuratos Cailliu Centurionem, cum quo commune habebam hospitium, jugulare decrevisse, itaque si vita mihicara effet, alio me conserem : cum vero propter temporis angustiam mihi non effet integrum alio profisisci, domum redeo, & Caillio significo quae intellexeram. Ille illico per posticum se proripit & in silvam se it abditum : ego Dei protectioni me commandans, rei eventum expectandum censeo. » [Brevis narratio eorum quae in Florida Americae (...) anno M.D.LXIII (...) Auctore Jacobo LE MOYNE cui cognomen de Morgues (...), page 1].

¹⁰ BREARD (Charles), Documents relatifs à la Marine Normande aux XVI^e et XVII^e siècles (Rouen, 1889), page 155, et BARREY (Philippe), Le Havre transatlantique de 1571 à 1610, dans: Mémoires et documents pour servir à l'histoire du commerce et de l'industrie en France / publiés sous la direction de Julien Hayem.... 5^e série, [Paris, 1917], page 140.

¹¹ BARREY, opus cité, page 88.

Quelle fut la carrière ultérieure de Guillaume (II) LE HÉRICY ? Cela reste à découvrir. Il paraît raisonnable de penser qu'Auguste aura navigué avec ce dernier, mais sans qu'il fît parler de lui.

Les voyages du capitaine Auguste LE HÉRICY de POMPIERRE aux Antilles

Ce n'est que 12 ans plus tard, en effet, qu'apparaît pour la première fois la trace d'Auguste LE HÉRICY dans les documents d'archives. A cette époque, notre homme était déjà capitaine de navire, ce qui conduit à penser qu'il avait effectivement pu naviguer avant cela, avec Guillaume, notamment en Amérique.

Philippe Barrey, l'ancien archiviste historien du Havre signalait que partait « de Honfleur, en 1599, la *Françoise*, de 60 tonneaux, capitaine Auguste LE HÉRICY, sieur de la Morinière, pour le Cap-Vert, Sierra-Leone, îles et Terre-Ferme du Pérou » ¹². Bien que nous ne sachions rien des particularités de cette expédition, et notamment rien sur l'équipage, la mention de plusieurs escales en Afrique évoque, a priori, un voyage triangulaire.

Toutefois, le faible tonnage de la *Françoise* rend peu probable une expédition de traite négrière à proprement parler. Il paraît plus vraisemblable que les marchandises embarquées en Afrique furent de l'or, de l'ivoire ou de la gomme arabique. Peut-être quelques captifs africains auront-ils été vendus aux capitaines normands? Cela se pourrait. Mais, rien ne permet de conclure que ce voyage fut une véritable campagne de traite, comme cela se verra par la suite, au XVIIIème siècle, notamment.

Dans tous les cas, le négoce de contrebande de la *Françoise*, cette année-là, sur les côtes de l'Amérique espagnole, fut certainement très rentable. En effet, l'année suivante, à savoir 1600, Auguste LE HÉRICY était maintenant propriétaire en propre d'un navire de 80 tonneaux qui se nommait le Comte.

Le capitaine de POMPIERRE était alors, précisent les archives, « bourgeois au corps total du navire », ce qui indique que, d'une part, il avait eu les capitaux nécessaires pour en faire l'acquisition, mais aussi qu'il acceptait de prendre seul le risque de le conduire au Pérou, c'est-à-dire aux Antilles ¹³. Avec le *Comte*, devaient partir deux « barques » nommées la *Fillette* et la *Madeleine* ¹⁴

Curieusement, le commandant en chef de l'expédition n'était nullement un marin normand connu pour ses navigations au long cours, mais un simple aventurier qu'un ancien historien normand n'a pas hésité à qualifier de « brigand » 15. Ce chef était pourtant, comme POMPIERRE, un gentilhomme de naissance, originaire de Basse-Normandie. Il se nommait Hamon de MAILLOC 16. Bien qu'il fût seigneur de Saint-Denis, un petit village situé dans les environs de Lisieux, il résidait ordinairement au château de Normanville, près d'Evreux. MAILLOC était un homme de guerre qui avait combattu du temps de la Ligue, en Bretagne et en Normandie, comme colonel d'un régiment qui portait son nom. Il aurait profité de cette période de troubles pour s'enrichir de manière illicite, étant parmi ceux qui, dans leurs châteaux, accueillaient les faux-monnayeurs et servaient

¹² BARREY, op. cit., page 292, note 2.

¹³ BREARD, op. cit., page 166.

¹⁴ BARREY, op. cit., page 202.

¹⁵ FLOQUET A., Histoire du Parlement de Normandie, Tome IV (Rouen, 1841), page 54.

¹⁶ Sur Hamon de MAILLOC, et sur sa famille, voir Société Historique et Archéologique de l'Orne, Tome XXX (Alençon, 1911), page 221. Les armes attribuées à Hamon de Mailloc étaient: d'argent à un maillet de sable, au chef d'azur surchargé de trois quinte feuilles d'or.

de « niches à voleurs » ¹⁷. De tels états de service laissaient penser qu'il était particulièrement apte à l'aventure sur la mer. Les qualifications plus impressionnantes qu'il portait au moment de son départ aux Antilles, à savoir : « capitaine de cent chevaux légers de l'ordre du roi et de gouverneur des villes et château de Conches » évoquent la possibilité que MAILLOC ait été nommé personnellement par le roi de France.

Auguste LE HÉRICY ne serait cependant que « lieutenant et chef à défaut d'icelui sieur de MAILLOC ». Mais, probablement, compte-tenu de leurs personnalités, les deux hommes devaient-ils s'entendre comme larrons en foire!

Il pouvait s'agir cette fois, non d'une expédition ordinaire, mais bien d'un voyage de reconnaissance en terre espagnole ordonné par Henri IV. La présence de deux barques à faible tirant d'eau ne permettrait-elle pas de remonter éventuellement quelque rivière de Guyane ou de Nouvelle Grenade ?

Un autre indice émanant des archives permet de préciser le but du voyage. Le 5 octobre 1600, alors qu'il était encore à Honfleur, Auguste LE HÉRICY avait déclaré, devant notaire, qu'un certain Thomas BLANVILLAIN lui avait fourni pour l'occasion « la somme de 70 escuz, à profit, à 60 pour cent ». Un pourcentage aussi élevé, un rendement de 60%, tout cela signait manifestement un but de guerre contre les Espagnols et non de contrebande.

Quels furent les résultats de ce voyage ? Nous ne le savons pas de manière certaine. Cependant, l'historien de la flibuste, Jean-Pierre Moreau, cite un document émanant des Archives des Indes à Séville ¹⁸ qui donne un commencement de réponse.

Dans une lettre en date du 5 septembre 1603, le capitaine « POMPEAR » était dénoncé pour avoir attaqué l'île de la Jamaïque avec 500 mousquetaires. Cette attaque aurait échoué et POMPIERRE aurait perdu 70 hommes. Plus chanceux au Honduras à la même époque, il aurait fait main basse sur un navire espagnol qui transportait 3.000 cuirs et 250 quintaux d'indigo. Mais l'on signalait que, au cours de cette action, POMPIERRE avait perdu l'un de ses frères, sans que nous sachions s'il s'agissait de Gédéon ou d'André LE HÉRICY.

Compte-tenu des durées moyennes des voyages transatlantiques et des errements habituels des navires flibustiers en mer des Antilles, il est hautement probable que les événements de la Jamaïque et du Honduras étaient le fait de POMPIERRE et de MAILLOC, avec leurs navires le *Comte*, la *Fillette* et la *Madeleine*.

Le fait que POMPIERRE ait continué immédiatement ses voyages aux Antilles après cette expédition laisse supposer qu'elle avait été parfaitement rentable.

Le combat de l'île de la Dominique en 1605

C'est en 1605 que des événements maritimes d'une extrême importance pour le capitaine de POMPIERRE allaient survenir. Au début de cette année-là, il allait préparer à Honfleur un nouveau voyage à destination des Antilles. Son navire se nommait, encore une fois, la *Françoise*, et il était un peu plus gros que le *Comte*, jaugeant 100 tonneaux.

Avec un nommé Richard MOULLIN, sieur d'Angerville, qui était capitaine de navire comme lui, il était propriétaire de la Françoise, mais pour la moitié seulement. L'autre moitié appartenait à un inconnu, un certain Jehan ROBIN, sieur de Gastinelle qui habitait à Tours.

¹⁷ FLOQUET, op. cité, page 55.

¹⁸ MOREAU (Jean-Pierre), Pirates, op. cit., page 424, qui cite : A.G.I., Santo-Domingo 129, déposition de Juan de HAZE du 5 septembre 1603.

Mais, pour armer un tel navire, il fallait des sous. C'est la raison pour laquelle, le 21 mars, MOULLIN et POMPIERRE avaient dû emprunter 330 livres à un Anglais pour, disaient-ils, « subvenir » aux frais du voyage. Cinq jours plus tard, les mêmes armateurs empruntaient encore 300 livres pour les mêmes raisons, mais cette fois-ci le prêteur était un personnage bien connu sur la place de Honfleur. Il s'agissait de François de SARCILLY, sieur de Brécourt, dont il sera parlé plus amplement plus loin. Encore une fois, l'intérêt d'emprunt était énorme : 50%. Le risque était à proportion, évoquant l'éventualité d'une confrontation armée avec les Espagnols.

En cas de prise de navires richement chargés, le profit serait, par contre, considérable. Le 29 mars suivant, MOULLIN, POMPIERRE et ROBIN donnaient procuration à un marchand nommé Charles ANDRIEU pour qu'il empruntât en leur nom 1 200 livres supplémentaires.

Il paraît à peu près établi (mais la source n'a pas encore été vérifiée!) que la *Françoise* du capitaine de POMPIERRE devait partir pour les Antilles en compagnie du navire le *Neptune* que commanderait MOULLIN d'ANGERVILLE ¹⁹. On peut imaginer que l'armement des deux navires avait été minutieusement préparé à Honfleur, pendant plusieurs semaines. Pourtant, la suite des événements nous oblige à nous poser de graves questions.

Les deux capitaines s'étaient-ils suffisamment renseignés, avant de partir, sur le risque réel d'une rencontre avec des navires de guerre espagnols ? Tout d'abord, avaient-ils bien pris la précaution de dissimuler leur destination ? Des yeux et des oreilles au service du roi d'Espagne étaient partout à l'affût dans les ports de Normandie, nous le savons. L'enjeu était vital car, s'ils étaient pris, les Normands ne pouvaient espérer aucun quartier. Un traité de paix entre la France et l'Espagne avait bien été signé à Vervins, en 1598, mais il n'avait pas cours sous les Tropiques. Depuis cette date, les navires normands qui étaient trouvés en mer des Antilles étaient pillés par les Espagnols et leurs équipages massacrés, sans le moindre état d'âme ²⁰.

POMPIERRE et MOULLIN savaient parfaitement cela mais ce qu'ils ignoraient, probablement, c'était qu'un armement de guerre considérable était en train de se préparer en Espagne, celui de la terrible « Armada de Barlovento » ! En effet, le 14 janvier 1605, le Conseil des Indes d'Espagne avait décidé qu'il lui fallait anéantir sans plus tarder tous les étrangers qui se présenteraient, tant sur mer que sur terre, aux Antilles et en Amérique ²¹. Une formidable Armada serait chargée de cette mission. Elle devait se composer de la *Capitane*, un galion de 500 tonneaux, de l'*Amirale*, autre galion de 400 tonneaux, de 4 galeoncetes, jaugeant à eux seuls 1 200 tonneaux, 2 pataches de 150 tonneaux chacune et enfin 2 pinasses de 50 tonneaux. Ces navires seraient servis par pas moins de 440 marins et, avec eux, seraient embarqués 620 hommes de guerre. La puissance de feu serait considérable, alimenté par 158 pièces d'artillerie.

Ainsi donc, les capitaines de POMPIERRE et MOULLIN d'ANGERVILLE allaient-ils prendre la mer au moment même où le roi d'Espagne venait de décider une guerre sans pitié contre tous les étrangers qui voulaient approcher les terres de son immense empire d'Amérique.

.

¹⁹ BARREY (Philippe), op. cit., page 207.

²⁰ « Remonstrance Très-Humble en forme d'avertissement que font au Roy et à Nos Seigneurs de Son Conseil, les Capitaines de Marine de France », dans : Nouvelles Annales des Voyages et des Sciences Géographiques, Tome I, (1843), pages 53-78.

²¹ TORRES RAMIREZ (Bibiano), La Armada de Barlovento (Sevilla, 1981), page 20.

Du côté normand, nous ne disposons, malheureusement, d'aucun rôle d'équipage, d'aucun livre de bord ou rapport de mer qui nous eût permis de nous faire une idée de l'artillerie dont disposaient La *Françoise* et le *Neptune*, ni même de savoir quels étaient leurs effectifs. De la même manière, nous ne savons pas quelles furent leur date de départ de Honfleur et leur date d'arrivée aux îles. Quelles furent les escales avant leur arrivée aux Antilles ? Nous n'en savons rien, non plus.

Nous savons seulement que la Françoise et le Neptune étaient mouillés devant l'île de la Dominique, vers le mois de novembre 1605, mais sans plus de précision. Compte-tenu de la configuration des côtes et du régime des vents dans la région, nous pouvons imaginer que le mouillage avait dû avoir lieu sur la côte sous le vent, en face de l'actuelle ville de Roseau ou, à défaut, dans la baie dite aujourd'hui baie du prince Rupert.

Sans doute nos capitaines normands avaient-ils profité de cette escale pour prendre de l'eau et des rafraîchissements à terre : de la cassave, des patates douces troquées auprès des indiens Caraïbes. Pendant ce temps, les charpentiers et les calfats avaient dû procéder à quelques indispensables réparations sur les navires. Après la traversée de l'Atlantique, l'escale de la Dominique avait dû être, pour les marins, l'occasion de prendre un repos bien mérité, ce qui avait inévitablement entraîné un relâchement de la vigilance.

Erreur fatale car, à cette heure, ce qu'ignoraient les Normands, c'était qu'une puissante armée navale espagnole fonçait droit sur les petites Antilles, toutes voiles dehors.

L'Armada de don Luis FAJARDO, capitaine général de l'Armée Royale d'Espagne

Cette armée navale espagnole était, nous l'avons vu, l'Armada de Barlovento ²². Elle avait quitté Lisbonne, le 11 septembre 1605, à destination de l'Amérique espagnole. C'était un grand d'Espagne qui la commandait : don Luis FAJARDO de CORDOBAL. L'homme était marquis de los Velez et chevalier de l'Ordre de Calatrava. L'amiral Juan ALVAREZ de AVILES, son adjoint, commandait quant à lui aux choses de la navigation.

L'Armada avait pour objectif principal de se rendre à Punta de Arya, sur la côte de la Nouvelle Grenade ou Venezuela. Il s'agissait d'aller anéantir tous les navires étrangers, et notamment les Néerlandais, qui venaient charger du sel en cet endroit.

Depuis l'entrée en guerre des Provinces-Unies contre l'Espagne, le commerce du sel entre la péninsule ibérique et les Pays-Bas avait cessé. Pourtant, le sel était indispensable à la conservation du poisson et notamment du hareng dont les pêcheurs néerlandais avaient grand besoin. La présence, en permanence, de dizaines de bâtiments néerlandais à Punta de Araya était comme une épine plantée dans le pied du roi d'Espagne qu'il lui fallait absolument exciser par le fer.

Comme la défense de l'accès aux salines semblait chose impossible sur place, il fut imaginé en Espagne, qu'une expédition punitive sanglante contre les contrebandiers serait plus efficace. C'est cette mission que reçut don Luis FAJARDO, après quoi il devait mettre le cap sur l'île de Cuba. Arrivé là, il escorterait la flotte de la Nouvelle-Espagne qui devait rapporter à Cadix les riches trésors de l'Amérique.

Chemin faisant, il devait bien entendu capturer et liquider tous les contrebandiers et tous les « piratas » qui infestaient la mer.

²² http://www.armada15001900.net/viajes15211699.pdf

A son départ de Lisbonne, la flotte de Don Luis FAJARDO n'était pas celle qu'avait prévue initialement le Conseil des Indes, mais elle restait tout de même considérable. Elle se composait, en effet, de 14 galions fortement armés, plus 4 autres bâtiments, dont 3 pataches. Sur cette formidable flotte avaient été embarqués pas moins de 2 500 hommes.

Après 11 jours de navigation, l'Armada était en vue des îles Canaries. A Las Palmas, don Luis FAJARDO s'offrait déjà quelques fruits de mer en guise de hors d'œuvre, un navire français dont l'identité n'est pas connue. Puis, grâce aux alizés, vent arrière, l'Armada mettait le cap directement sur les Antilles.

Les galions étaient, nous le savons, des bâtiments gigantesques, lents et lourds à manœuvrer, qui ralentissaient la navigation des navires plus légers. C'est pourquoi, tandis que l'Armada était encore en plein milieu de l'océan, don Luis FAJARDO donna l'ordre à l'Almirante Don Sancho de VALLECILLA y EL CASAL, de partir en avant, en éclaireur. VALLECILLA était un vieux roulier de la mer océane et des Indes Occidentales qui avait vu le jour au Pays Basque, dans les années 1540.

Le 13 octobre 1605, avec trois pataches, VALLECILLA mettait le cap sur l'île de la Dominique d'où il était encore éloigné de 150 lieues. Il s'agissait pour VALLECILLA d'aller à la découverte de l'île pour préparer l'aiguade de la flotte qui arriverait plus tard et il devait, par la même occasion, se débarrasser des indiens Caraïbes qui pourraient constituer une menace. Si, par hasard, des navires ennemis, autrement dit des « piratas », étaient rencontrés aux abords de la Dominique, la consigne était claire, il convenait soit de les prendre, soit de les couler mais, dans tous les cas, il fallait anéantir leurs équipages.

VALLECILLA allait exécuter les ordres à la lettre.

Chez nos Normands, on peut imaginer la panique que dut susciter l'arrivée imprévue de 3 pataches de guerre espagnoles. L'effet de surprise était total. Sur les bateaux français, l'on sonna immédiatement le branle-bas de combat et l'on tenta de riposter, tant bien que mal, aux canonnades espagnoles. Quel qu'ait pu être l'armement de nos navires normands, les hommes ne se trouvaient pas à leurs postes de combat, comme il aurait fallu. Ils étaient par conséquent dans l'impossibilité de se défendre efficacement et de sauver leur peau.

Sans que nous sachions comment ni pourquoi, l'on vit, en ce moment crucial, le capitaine de POMPIERRE et son lieutenant qui prenaient la fuite sur la barque de leur navire. Etaient-ils à terre au moment de l'arrivée des Espagnols? Sans doute. Avaient-ils mouillé leur petite embarcation à proximité du rivage et regagné celle-ci, en toute hâte, après avoir mis les pieds dans l'eau? C'est ce que nous pouvons imaginer. Ce qui est sûr, c'est que, par chance, la barque de POMPIERRE était « de bonne voile », ce qui permit aux deux hommes de s'échapper, in extremis, « voile au vent », au nez et « à la barbe de l'armée Espagnole ». Sauve qui peut, a-t-on coutume de dire justement en cette extrémité!

Nous verrons plus loin ce qu'il advint de nos deux marins. Retournons pour l'heure à bord de la *Françoise*.

Comme ce navire n'avait plus ni capitaine, ni lieutenant à bord, c'était l'enseigne, c'està-dire le second lieutenant qui avait pris le commandement. Cet homme était Jacques de MALFILLASTRE, écuyer, un cousin éloigné de POMPIERRE, du côté de sa mère. Lointain descendant de « Roger MALFILLASTRE, baron normand de l'entourage de Guillaume le Conquérant », Jacques de MALFILLASTRE devait avoir hérité de ses ancêtres vikings son

goût pour les navigations lointaines et, peut-être aussi, de la force et du courage physique que l'on prête habituellement à ces Normands du Moyen-Âge ²³.



Le « Halve Maen » 25

Après qu'il se fut « vaillamment défendu », presque seul contre tous, MALFILLASTRE fut tué, et ce fut l'un de ses compagnons, lui aussi normand, un nommé Pierre LEFEBVRE de la LOTHERIE qui prit la relève. LEFEBVRE se défendit « si valeureusement contre toute l'Armée Espagnole qu'il y fit mourir plus de cinq cents Espagnols, sans les blessés, en perça, démâta & brisa la plupart des navires ennemis ».

C'est ce que prétendait Thomas LEFEBVRE du GRAND-HAMEL, l'auteur du « Discours de la navigation » qui, avec quelque emphase et exagération, a voulu rendre hommage au sieur de LA LOTHERIE, son courageux frère qui avait perdu la vie à cette occasion. **Thomas**

LEFEBVRE précisait, en effet, qu'après que Pierre LEFEBVRE eut été capturé, il fut mis à mort immédiatement et « de sang-fret » ²⁴ par les Espagnols, comme le furent ensuite tous les autres membres de l'équipage.

Malgré la résistance acharnée des Normands, La Françoise était à cette heure sur le point de couler. Voyant cela, VALLECILLA donna l'ordre de la renflouer. Il avait une bonne raison pour cela: faire main basse sur sa cargaison.

A l'heure fatidique où nos Français étaient massacrés, don Luis FAJARDO continuait sa route lentement, très lentement, et ce fut finalement le 29 octobre qu'il fut en vue de la Dominique. Comme nous avons vu qu'il avait fallu 13 jours à l'armada espagnole pour parcourir une distance de 150 lieues nautiques espagnoles, nous pouvons en déduire que

²³ Jacques de MALFILLASTRE était le fils de Nicolas de MALFILLASTRE, écuyer, seigneur de la Héaulle, et de Françoise LENÉ. Il appartenait à la branche protestante de la famille de MALFILLASTRE. [DURAND de SAINT-FRONT, Etude généalogique sur la famille de MALFILLASTRE, dans : Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie, Tome LVIII, (1965-1966), page 277]. A ce seul titre d'« hérétique », Jacques de MALFILLASTRE ne pouvait espérer aucune miséricorde de la part des Espagnols. En 1613, un parent de Jacques, Nicolas de MALFILLASTRE, qui demeurait en la paroisse de Saint-Germain-du-Crioult, vicomté de Vire, donnait procuration en blanc pour plaider en la Chambre de l'Edit, « étant de la religion prétendue réformée » [A.D. 76, Tabellionage de Rouen, 2E1/1023].

²⁴ LEFEVRE du GRAND-HAMEL (Thomas), Discours sommaire de la Navigation, (1650), page 181; Fret = fwet, en créole = froid en français. Exemple : I ka fe fwet (en créole) = il fait froid ; ne pas confondre avec : ça caille, en argot = il fait froid, en français, qu'il faut distinguer de : « sa kaye » en créole (ça ka aller) = ça va, en français ; voir : GERMAIN (Robert), Grammaire créole (éditions de Levain, 1976).

²⁵ Réplique, grandeur nature, du "Halve Maen", le navire sur lequel le célèbre Henry HUDSON a traversé l'Atlantique à destination de l'Amérique du Nord, pour le compte des Hollandais, en 1609, soit 4 ans seulement après le combat de POMPIERRE à la Dominique. Photo J-Ch Germain ; retouche M-C et W Yonner

la vitesse moyenne des galions avait été alors de 1,53 nœuds soient environ 2,84km/h ²⁶. Cela nous paraît aujourd'hui d'une lenteur extrême, mais cette vitesse minime, qu'il faudrait comparer à celles d'autres navigations de galions sur l'Atlantique, pourrait s'expliquer par l'infinie lourdeur de ce type de navires.

Deuxième surprise, don Luis FAJARDO renonça à faire aiguade à la Dominique car, nous dit-on, il n'avait à bord aucun pilote qui connût vraiment les atterrages de l'île. On croit rêver! Pendant 3 jours, il chercha vainement l'escadre de VALLECILLA et, comme il avait pris du retard, il renonça même à faire escale à la Guadeloupe. Il avait de bonnes raisons pour cela.

Deux ans plus tôt, la flotte de la Nouvelle Espagne avait fait, comme d'habitude, son aiguade à La Guadeloupe. Elle était arrivée là le 1^{er} août 1603, sous le commandement du général Fulgencio de MENESES. A cette occasion, un grand nombre de passagers avaient mis pied à terre, les uns pour laver leur linge, les autres pour recueillir de l'eau et du bois. Parmi ceux-ci, se trouvait une quinzaine de religieux dominicains qui se rendaient aux Philippines.

Personne ne pouvait s'imaginer qu'à cette heure, les indiens Caraïbes étaient en armes, postés en embuscade à proximité du rivage. Erreur fatale. Les Espagnols, laïques et religieux confondus, qui avaient pris le risque de débarquer des navires, furent attaqués furieusement par les Caraïbes et quasiment tous massacrés, les uns à coups de flèches, les autres à coups de « boutou » sur le crâne.

Comme un malheur n'arrive jamais seul, aux Antilles comme ailleurs, le vent se leva furieusement, et la mer étant bientôt démontée, les navires commencèrent à s'entrechoquer de telle sorte que 3 galions allèrent se fracasser à la côte. Les pertes du fait du naufrage furent considérables, évaluées à près d'un million de maravédis ²⁷.

Lorsque ce désastre fut connu en Espagne, il est probable que tout un chacun fut épouvanté à l'idée que tel parent ou tel ami mort à la Guadeloupe, eut peut-être été boucané sur le grill des anthropophages, comme délicieuse prise de guerre ²⁸.

Don Luis FAJARDO ne pouvait pas se permettre de renouveler une si funeste expérience. C'est pourquoi, il dut donner ordre aux timoniers de sa flotte de gouverner plus au sud, en direction de la Martinique. C'est là, probablement, qu'il fit son aiguade, sans incident connu, après quoi il mit le cap sur l'île de la Marguerite, en vue de laquelle il se trouvait le 3 novembre suivant.

Trois jours plus tard, il arrivait enfin à sa destination ultime, les salines de Punta de Araya, sur la côte de l'actuel Venezuela.

²⁷ Jean-Pierre MOREAU a traduit et commenté la relation du naufrage de 1603, qu'avait écrite Juan de SALAZAR, dans son « Guide des trésors archéologiques sous-marins des Petites Antilles (Clamart, 1989) », pages 120 à 128.

²⁶ Pour effectuer ce calcul, on a retenu ici, pour la legua nautica española de 1605, la valeur de 3,1876 milles marins d'aujourd'hui. Voir les valeurs données par Jean-Pierre MOREAU et Pierre CHAUNU, dans « Séville et l'Atlantique ».

²⁸ Sur l'accueil, par les indiens Caraïbes, des Espagnols débarqués sur le rivage de la Guadeloupe en 1625, voir : Nouvelle relation contenant les voyages de Thomas Gage (Amsterdam, 1720), Tome 1, pages 36 à 46 (illustration en annexe).

La mission de destruction que don Luis FAJARDO avait commencée à la Dominique était loin d'être terminée. Elle allait même continuer avec une cruauté inouïe. Lorsqu'il fut arrivé au mouillage de Punta de Araya, il trouva 8 grands navires marchands hollandais, en provenance de la ville de Hoorn, qui étaient en train de charger du sel.

Mais, ce fut la présence de trois autres navires plus petits, qualifiés de flibustiers par les Espagnols, qui allaient déclencher leur férocité. Ces bâtiments étaient commandés, disaient-ils, par un « grand corsaire flamand » du nom de Daniel de MOUCHERON ²⁹. Si le capitaine de POMPIERRE avait eu la chance de se sauver in extremis devant FAJARDO, ce ne fut pas le cas de Daniel de MOUCHERON.

Dès qu'il fut pris, il fut pendu immédiatement au grand mât de son navire, sans autre forme de procès et, après lui, tous les membres de son équipage. Ce n'était qu'un début. Pendant plusieurs heures, des centaines d'hommes inoffensifs furent passés par les armes, marins néerlandais ou simples ouvriers affectés au ramassage du sel ³⁰. Quant à ceux qui avaient osé résister à FAJARDO, leur sort ne fut guère plus enviable car ils furent attachés deux par deux, dos à dos, et jetés à la mer.

Les survivants de ce carnage auraient été transportés, nous dit-on, les uns à Carthagène des Indes, les autres en Espagne mais, nous apprennent les sources néerlandaises ³¹, tous auraient été finalement exécutés ³².

Ceci n'est pas exact. Deux hommes, au moins, avaient survécu au massacre. Le premier était un inconnu qui se faisait passer pour « prince des Salines ». Quelle pouvait bien être la nationalité de ce vantard? Nous ne le savons pas. Le second était un marin hollandais, originaire d'Edam, qui devait plus tard faire parler de lui. Il s'agissait d'Adriaen Claeszoon PATER.

De Punta de Araya, FAJARDO avait effectivement envoyé PATER aux galères de Carthagène des Indes où, enchaîné, il avait ramé pendant 3 ans. Par chance, le Hollandais avait échappé au tribunal de l'Inquisition et, lorsqu'il fut libéré, il s'engagea comme simple matelot sur le navire d'un certain CASTELLON, habitant de Carthagène.

La famille de MOUCHERON n'était pas flamande, mais normande, originaire du Perche. Les guerres de religion du XVIème siècle l'avait amenée à trouver refuge à Anvers, puis en Zélande d'où Baltazar de MOUCHERON, le membre le plus célèbre de la famille, avait entrepris de grandes expéditions maritimes pour le compte des Pays-Bas. Daniel de MOUCHERON dont il s'agit était le fils de l'un des frères de Baltazar, Pierre de MOUCHERON, qui avait un chantier naval dans la ville hollandaise d'Arnemuiden. Plus tard, le père de Daniel de MOUCHERON avait été envoyé en mission auprès de la reine Elisabeth d'Angleterre en qualité de « Navium Belgicum Inspector ». C'est ainsi qu'il fit la connaissance de Walter RALEIGH, le fameux favori de la reine vierge qui avait fait plusieurs voyages de découverte en Amérique du sud. Ce serait grâce à Pierre de MOUCHERON que Baltazar aurait été informé des secrets de navigation que possédaient Walter RALEIGH, le célèbre aventurier qui recherchait l'Eldorado.

³⁰ L'historien espagnol FERNANDEZ DURO, dans son Armada Española, évaluait à un millier le nombre de Néerlandais affectés au ramassage du sel.

³¹ METEREN (Emmanuel van), « L'histoire des Pays-Bas, ou Recueil des guerres et choses mémorables (La Haye, 1618) », folio 583 v° et Chronijck vanden onderganc der tyrannen: ofte Iaerlycksche geschiedenissen, Deel II, door Pieter Janssz TWISCK (Hoorn, 1620), page 1595.

³² FERNANDEZ DURO, dont l'information paraît peu fiable, prétend que don Luis FAJARDO avait épargné les Français et les Anglais, et qu'il les avait expédiés en Espagne. Si cela était vrai, on ignore complètement ce qu'ils sont devenus.

Cette position lui fournit une précieuse occasion pour faire des relevés des mouillages et de la défense des côtes espagnoles, des renseignements qui seront plus tard d'un très grand intérêt pour les navires de la Compagnie Néerlandaise des Indes Occidentales (W.I.C.) ³³.

Plusieurs centaines d'hommes, on parle de 400, auraient péri du fait de FAJARDO à Punta de Araya ³⁴

Dix jours après le massacre, à savoir le 16 novembre 1605, les deux navires français qui avaient été capturés à la Dominique par les Espagnols, à savoir La *Françoise* et le *Neptune*, faisaient leur entrée à Punta de Arya sous bonne escorte, celle des trois pataches de l'amiral VALLECILLA.

A bord de La *Françoise*, nous apprend notre source espagnole, se trouvaient une centaine de captifs africains, ce que nous étions loin de pouvoir supposer. Mais, d'où pouvaient bien venir ces hommes ? Avaient-ils été achetés à la côte d'Afrique ou avaient-ils été pris de force sur un navire négrier Portugais ? Nous ne le savons pas.

Outre les Africains, furent débarqués de La *Françoise* des toiles de Hollande et des toiles de Rouen, ainsi que des soieries et toutes sortes d'autres marchandises qui, de toute évidence, avaient été apportées de Normandie pour être vendues en contrebande.

Compte-tenu de la valeur de la cargaison de la *Françoise* et probablement de celle du *Neptune*, il est tout à fait possible que ces deux navires aient été assurés, non pas à Honfleur, mais à Amsterdam. En effet, un document que mentionne l'historien Engel SLUITER ³⁵ signale une réclamation néerlandaise qui aurait été faite en 1606 auprès des autorités espagnoles, pour l'assurance du « ship *Great Neptune* », peu après l'attaque de Punta de Araya par FAJARDO.

Si tel était le cas, des protestations relatives à ces événements auront inévitablement été élevées auprès des diplomates des trois pays concernés et celles-ci auront pu laisser des traces dans leurs archives diplomatiques et dans leurs archives judiciaires. Ces documents pourraient être d'un grand intérêt pour approfondir notre connaissance des navigations de la *Françoise* et du *Neptune*. De plus, comme POMPIERRE avait survécu, il faut penser que si procès il y eut, celui-ci aura nécessairement été interrogé par des juges et ses dépositions enregistrées.

Dans l'attente de documents nouveaux, nous devons à présent nous demander ce qu'étaient devenus nos deux capitaines normands après l'attaque espagnole de la Dominique?

Aucun document ne permet de le savoir de manière sûre. Une hypothèse très vraisemblable nous permettra de les retrouver bientôt aux îles des Saintes, à la fin de cet article.

³⁴ Sur l'expédition de don Luis FAJARDO à la Dominique et à Punta de Araya en 1605, la source incontournable est : « Relación de lo que le sucedió a Don Luis Fajardo Capitán General del Armada de Su Majestad en la jornada que hizo el año passado de seiscientos y cinco a las Indias donde se dize los navíos de enemigos Olandeses, y Ingleses, y Franceses, que tomó y rindió, y todo lo que le sucedió en el viaje. Impresso en Málaga con licencia anno 1606 ».

³⁵ ENGEL SLUITER HISTORICAL DOCUMENTS COLLECTION 1925-1793 (bulk 1500-1648), THE BANCROFT LIBRARY, University of California; catalogue en ligne: document 6-17).

³³ WRIGHT (Irene A.), Nederlandsche Zeevaarders op de eilanden in de Caraïbische Zee (...) (Utrecht, 1934), Deel I, page 197, et LAET (Johannes de), Iaerlyck Verhael van de Verrichtingen der Geoctroyeerde West-Indische Compagnie, Tweede Boek en Deerde Boek, ('s-Gravenhage, 1932)]. En 1629, PATER commandera une flotte de guerre qui fera trembler les Antilles espagnoles et, l'année suivante, il se verra confier par la W.I.C. le transport de 2 000 hommes destinés à la conquête du Brésil.

Pendant ce temps, don Luis FAJARDO avait mis le cap sur l'île de Cuba où il était arrivé au début du mois de janvier 1606. Il apprit alors, certainement avec stupeur, que des contrebandiers ennemis avaient eu l'audace de se réunir dans la baie de Guacanayabo. On parlait de 24 navires néerlandais, 6 français et 1 anglais. Sans doute, les navires français étaient-ils des navires originaires de Honfleur, du Havre ou de Dieppe. Le capitaine de POMPIERRE aura-t-il réussi à rallier l'un d'eux ? Nous ne le savons pas.

Don Luis FAJARDO, quant à lui, allait exécuter scrupuleusement ses instructions et le 7 février suivant, il dépêchait sur place son vice-amiral, Juan ALVAREZ de AVILES, avec 6 galions pour anéantir ces intrus ³⁶.

Cette fois, les Espagnols allaient avoir affaire, non pas à des marchands désarmés, mais à des contrebandiers décidés à vendre chèrement leur peau. Lorsque la confrontation eut lieu, le capitaine Abraham du VERNE qui commandait l'escadre néerlandaise aborda si violemment l'almiranta espagnole, que le choc fit sauter immédiatement son magasin à poudre ³⁷. Les deux navires prirent feu, après quoi ils coulèrent inexorablement, sans que l'on put vraiment parler cette fois d'une victoire de don Luis FAJARDO.

La cruauté avec laquelle les Espagnols avaient traité leurs prisonniers néerlandais à Punta de Araya avait suscité une immense vague d'indignation dans tous les Pays-Bas. Don Luis FAJARDO, disait-on, avait fait mettre à mort, sans le moindre jugement, de simples civils et non des hommes de guerre pris les armes à la main. Le ressentiment exigeait la punition de don Luis FAJARDO. On attendit donc patiemment son retour des Antilles et quand le moment fut venu, les Etats-Généraux des Pays-Bas confièrent au vice-amiral de Zélande, Willem de ZOETE, la mission d'aller croiser sur les côtes d'Espagne pour guetter son arrivée.

Simultanément, une autre escadre néerlandaise quittait Amsterdam dès le mois d'août 1606, en direction de l'Espagne, sous le commandement du vice-amiral de Hollande, Reinier CLAESZEN qui avait pour objectif de prêter main forte à Willem de ZOETE. Au mois de septembre suivant, la jonction était faite au large du cap Saint-Vincent, réunissant au total 21 navires de guerre néerlandais.

Mais une épouvantable tempête survint alors mal à propos, de telle sorte que l'armée navale de Willem de ZOETE fut complètement disloquée. Lorsque don Luis FAJARDO parut enfin, quelque temps plus tard, il ne restait plus au vice-amiral de Zélande que 6 bâtiments en état de combattre.

L'armada espagnole convoyait la flotte d'argent des Indes Occidentales et, pour cette raison, elle était puissamment armée, alignant 18 galions, 9 galères et quelques navires légers.

Les dés étaient jetés. Les forces en compétition étaient trop inégales pour que de ZOETE put raisonnablement engager le combat avec 6 navires seulement, qui étaient pour la plupart abîmés.

³⁶ SLUITER (Engel), Dutch maritime power and the colonial status quo, 1585-1641), d'après A.G.I., Sevilla, I.G. 1867, La Havane, 1er avril 1606, Juan ALVARES de AVILES au roi d'Espagne, dans : Pacific Historical Review, vol. 11, N°1, mars 1942, pages 29 à 41.

³⁷ MONTANUS (Arnoldus), De nieuwe en onbekende weereld: of Beschryving van America en't Zuid-land (Amsterdam, 1671), page 156; Juan ALVARES de AVILA et sa flotte seront capturés l'année suivante, devant Gibraltar, par une puissante flotte de guerre des Pays-Bas. La vengeance des Néerlandais sera terrible. Ils rendront œil pour œil, dent pour dent, de telle sorte que les prisonniers espagnols seront jetés à la mer, et les survivants de la noyade harponnés comme des mammifères marins.

Tandis que de ZOETE jetait l'éponge, le vice-amiral de Hollande se voyait, quant à lui, cerné par 3 navires espagnols qui parvenaient à lui briser son grand-mât et à l'aborder. Reinier CLAESZEN était pris au piège, sans espoir de s'en tirer. Il réunit alors son équipage pour délibérer et, comme chacun fut d'avis qu'il ne fallait attendre aucun quartier de FAJARDO, il fut décidé unanimement qu'il était hors de question de se rendre. Après une prière générale au cours de laquelle chacun demanda à Dieu la rémission de ses pêchés, Reinier CLAESZEN mit le feu à une mèche et il la jeta dans le magasin à poudre. Le 7 octobre 1606, une formidable explosion retentissait sur la mer et mettait fin au combat, envoyant par le fonds, non seulement le navire hollandais de CLAESZEN, mais aussi les navires espagnols qui l'avaient capturé.

Don Luis FAJARDO était probablement né sous une bonne étoile, car une fois encore, il avait tiré son épingle du jeu.

Auguste LE HÉRICY de POMPIERRE, capitaine de la marine royale

Après la débâcle de l'île de la Dominique, nous perdons la trace de POMPIERRE, pendant plus de dix ans, dans les archives maritimes, tout au moins et nous ne savons pas quand et comment il revint en France après les événements d'octobre 1605.

Par chance, le registre catholique de Vieux, sa paroisse, nous permet de le retrouver quelques années plus tard. Le nom du capitaine de POMPIERRE a été mentionné à de nombreuses reprises dans ce document, ce qui nous permet de penser qu'il avait dû ranger soigneusement ses cartes marines et son astrolabe dans quelque recoin du manoir de Pompierre, et qu'il avait pris le temps de fonder une famille et peut-être de pouponner.

C'était une fille du pays, Anne de MOREL d'AUBIGNY, que le capitaine de POMPIERRE allait épouser. Les MOREL étaient nobles, catholiques et normands, originaires de Falaise. Ils étaient seigneurs d'Aubigny et, plus tard, barons de Curcy-Malfillastre.

Anne de MOREL était d'ailleurs une cousine éloignée du capitaine de POMPIERRE, du côté de sa mère. En effet, elle était la nièce de Marie-Madeleine de MOREL qui avait épousé Jean de MALFILLASTRE, seigneur de MARTINBOSC et de CURCY, l'un des oncles maternels du flibustier ³⁸.

Le mariage du capitaine de POMPIERRE avec Anne de MOREL avait probablement été célébré à la fin de l'année 1607, ou au début de l'année 1608. C'est ce que nous pouvons déduire des dates de naissance de leurs premiers enfants.

Si Jeanne de MALFILLASTRE, la mère du capitaine de POMPIERRE, avait certainement pu assister au mariage de son fils, elle n'eut pas le temps de connaître ses deux premières petites filles, car elle mourut avant leur naissance, à savoir le 3 janvier 1609, étant alors âgée de 60 ans.

Le 16 octobre 1611, en effet, étaient baptisées, à Vieux, Anne LE HÉRICY, qui était âgée de 18 mois et Marthe LE HÉRICY, qui était née le 18 septembre précédent. En 1613, le 20 octobre, le capitaine de POMPIERRE et sa femme baptisèrent un fils, Guillaume, né le 23 février précédent, qui mourra le 25 janvier suivant. Le 17 décembre 1614, une autre fille naissait des précédents. Elle fut prénommée Louise, par Louise de SARCILLY, sa marraine. Puis, le 17 avril 1617, encore une fille, née des mêmes, fut prénommée Jacqueline et enfin Hélène LE HÉRICY, sa sœur, née le 5 décembre, fut baptisée le 27 décembre suivant.

³⁸ LA CHESNAYE-DESBOIS, Dictionnaire de la Noblesse (Paris, 1775), Tome IX, page 439, Notice de Malfillastre).

Deux autres actes de catholicité consignés dans le registre paroissial de Vieux attestent encore la présence du capitaine de POMPIERRE au pays. Le 1^{er} juin 1614, il était parrain d'un certain Auguste BOUCHARD et le 24 octobre 1617, il était, avec Jacques LE HÉRICY d'OLLIVET, son frère, témoin au mariage de Michel de LA COUR avec Louise de MOREL, leur belle-sœur.

Tous ces actes témoignent de l'assiduité du capitaine de POMPIERRE auprès de sa femme dans ces années-là et, sans doute, l'arrêt provisoire de ses navigations.

Pourtant, dans un aveu féodal qui fut donné à Auguste LE HÉRICY, en 1612, pour ses fiefs de Vieux et de Pompierre, celui-ci était déjà qualifié de « premier capitaine du roi en la mer du Ponant » ³⁹. Deux ans plus tard, il portait le même titre « capitaine pour le roi en la marine du Ponant ». C'est ce qui apparaît clairement dans un acte judiciaire qui fut rendu cette année-là ⁴⁰.

A cette époque, le capitaine de POMPIERRE était engagé dans des chicanes de famille qui duraient depuis plusieurs années. Nicolas de MALFILLASTRE, écuyer, sieur de MARTINBOSC, son oncle maternel et frère de Jean de MALFILLASTRE mentionné cidessus, faisait le désespoir de sa famille. Bien que Nicolas de MALFILLASTRE fût « cidevant maître des comptes de Normandie », Auguste LE HÉRICY et Roland son frère avaient réuni tous leurs parents devant le bailli de Caen pour lui retirer l'administration de ses biens.

L'affaire avait été portée devant le Parlement de Rouen et, le 7 mai 1614, arrêt était rendu qui ordonnait que Roland LE HÉRICY de POMPIERRE fût retenu comme curateur aux biens du sieur de MARTINBOSC. Dans l'arrêt dont il s'agissait, Auguste le HÉRICY était effectivement qualifié de « capitaine pour le roi en la marine du Ponant ». Roland LE HÉRICY étant mort, Auguste avait repris la curatelle de l'oncle déclaré incapable.

Certainement furieux d'être sous la curatelle de ce jeunot de neveu, Nicolas de MALFILLASTRE ne s'était pas privé de faire la réputation de celui-ci. Il ne mâchait pas ses mots quand il déclarait que «Auguste LE HÉRICY, écuyer, mon neveu, me pourchasse par fausses et illicites menées, subornant mes serviteurs à me trahir (...) et tâchant de me faire payer 12 000 livres non dues (...). Pour lesquels faits, je le déshérite et supplie humblement le Roy d'employer ma fortune à la fondation des Jésuites de Caen, ma patrie, ou à d'autres œuvres pieuses (...). D'autant que ledit LE HÉRICY de la MORINIÈRE est mauvais sujet, ayant couru plusieurs mauvaises fortunes à la mer, châtié de la main de Dieu par la perte de ses compagnons, étant apparu qu'il n'a ni connaissance ni créance en Dieu, jouant aux quilles sur les marchés ; violent et cherchant querelle à ses voisins ou à ses frères ; (...) Et le plus horrible à dire est qu'il donna la mort à sa mère et à sa sœur par un coup de main à l'estomac, de quoi il la fit choir à terre et n'a pas vécu beaucoup du depuis » ⁴¹.

Les « mauvaises fortunes de la mer » où le capitaine de POMPIERRE avait été « châtié de la main de Dieu par la perte de ses compagnons » faisait allusion, bien entendu, aux événements de l'île de la Dominique.

Quelques années plus tard, à savoir en 1618, le capitaine de POMPIERRE allait réapparaître dans les annales de la marine, avec un commandement que lui faisait le roi de se rendre de Paris au Havre-de-Grâce, pour aller « visiter quelques navires et autres

³⁹ Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790 – Orne – Série H (1910), page 81 : Abbaye de Belle-Etoile - H.397.

⁴⁰ Archives Départementales de Seine-Maritime (AD76): 1B/839 – Arrêt du parlement en date du 7 mai 1614.

⁴¹ DURAND de SAINT-FRONT, op. cit. à la note 23, pages 272-273.

vaisseaux étant au dit lieu ». Le 4 décembre de cette année-là, il donnait quitus au Trésorier de l'Epargne pour les 300 livres qu'il avait reçus pour cette mission, y compris son retour à Paris pour rendre compte au roi ⁴². En 1619, il émargeait sur les registres du Trésorier de la Marine du Ponant, aux gages de 400 livres par an, comme capitaine appointé ⁴³.

Cette même année, le capitaine de POMPIERRE allait repartir pour un voyage au long cours. Le 16 février, il recevait un congé de l'Amirauté de France qui l'autorisait à se rendre « au cap Blanc, cap Vert, Guinée et cap de Bonne-Espérance », avec deux navires : le *Petit-Henry* et la *Gabrielle* ⁴⁴.

Quel fut l'itinéraire effectif de ce voyage ? Nous l'ignorons. Comme il paraît hautement improbable que POMPIERRE eût pénétré dans l'océan Indien, l'indication « cap de Bonne-Espérance » était probablement un leurre destiné aux espions du roi d'Espagne. Un voyage de négoce à la côte de Guinée, comme précédemment, paraît plus vraisemblable, après quoi POMPIERRE aura sans doute traversé l'Atlantique en direction des Antilles.

De fait, nous savons qu'au mois d'août suivant, POMPIERRE était mouillé devant l'île de la Martinique, en compagnie d'un certain capitaine de MONTREUIL, qui commandait sa conserve.

C'est le manuscrit qui relate l'expédition du capitaine flibustier Charles FLEURY dans les Antilles en 1618-1620 qui nous donne ce renseignement mais, malheureusement, sans précision sur les noms des navires rencontrés ⁴⁵. S'agissait-il effectivement du *Petit Henry* et de la *Gabrielle*? Pour le savoir, il eut fallu identifier formellement ce capitaine de MONTREUIL.

Un cousin du capitaine de POMPIERRE, du côté de sa mère, était effectivement seigneur de Montreuil (en Auge), il se nommait Hervé de MALFILLASTRE. Les deux hommes auront-ils navigué ensemble, sans la moindre superstition après les événements de 1605 ?

Au début de l'année suivante, on faisait savoir, en Espagne, que le capitaine français « POMPIER pirate » s'était emparé d'un navire en provenance de Caracas. Le maître du navire espagnol se nommait Fernando FRANQUIS ⁴⁶. Cet événement avait dû avoir lieu peu de temps après le passage du capitaine de POMPIERRE aux Antilles. A cette époque, le capitaine honfleurais, comme tous les flibustiers, devait donc pratiquer la contrebande, la flibuste et la traite des esclaves, selon les opportunités qui se présentaient à lui.

Guerre contre les protestants de la Rochelle

Quelques années plus tard, la révolte des protestants de la Rochelle contre le pouvoir royal allait susciter une vive réaction dans le parti catholique et, en 1622, le duc de GUISE prenait le commandement d'une armée navale qui, le 27 octobre, affrontait devant Saint-Martin-de-Ré la flotte rochelaise de Jean GUITON.

⁴² BnF, Ms.fr. 34336, Pièces Originales 1514.

⁴³ Arch. Nat., Marine, C/1/193: « Etat des appointements de la Marine du Ponant ».

⁴⁴ FOURNIER (Georges), Hydrographie Françoise (Paris, 1643), page 337.

⁴⁵ Un Flibustier français dans la mer des Antilles: en 1618-1620" : manuscrit inédit du début du XVIIème siècle / publié par Jean-Pierre Moreau ; préface de Jean Meyer" (Clamart, 1987), page 195].

⁴⁶ Archives Nationales, K1431 et K1593 et MOREAU, op. cit., page 211.

Cette action avait été mûrie de longue date car, le 20 mars 1622, le capitaine de POMPIERRE avait déjà reçu une commission du roi pour armer 6 navires et 1 patache en Normandie. Pour se décharger quelque peu de cette importante mission, POMPIERRE avait confié, le 25 avril suivant, au capitaine François CHAUVIN, écuyer, sieur de TONNETUIT, le soin de passer tous les contrats qui étaient nécessaires pour armer en guerre, pendant 3 mois, l'escadre de Normandie ⁴⁷.

Mais, le 17 juin suivant, il affrétait lui-même pour cela *Le Chevalier*, un navire de 240 tonneaux qui était mouillé à Dieppe et qui appartenait à un marchand de Rouen nommé Nicolas LE FORESTIER, fameux armateur de corsaires.

Le 2 juillet de la même année, le capitaine de POMPIERRE affrétait *Le Pompierre*, un navire du même tonnage qui appartenait à Mathieu DELAMARE, un grand armateur de navires de Dieppe qui, en 1635, se fera colonisateur de la Guadeloupe. Ce navire était au port de Fécamp, il serait commandé par Thomas HARDY, lui aussi capitaine pour le roi en la marine du Ponant.

Pour nourrir ses équipages, POMPIERRE avait passé contrat avec Charles de TOURNY, un « maître-droguiste » de Rouen qui lui avait fourni des « jambons de Mayence, des épiceries, des sucres et des confitures » ⁴⁸.

Selon l'historien Charles de la Roncière ⁴⁹, POMPIERRE avait fait partie de l'avantgarde royale qui avait attaqué la flotte protestante, alors qu'il était commandant d'un navire nommé *La Chastefleur*. Mais un document du tabellionage du Havre contredit un peu ce renseignement, à savoir que *La Chastefleur* avait été commandée, en fait, par un Havrais du nom de Pierre LEFEBVRE.

Le 12 juillet 1622, ce Pierre LEFEBVRE avait perçu 5 700 livres tournois pour le fret de *La Chastefleur* ⁵⁰. Sur cette somme, il rétrocédait 1 500 livres à Auguste LE HÉRICY, moyennant quoi celui-ci s'engageait à fournir, à ses frais, les armes et les munitions qui devaient être embarquées sur le navire. Il s'agissait de « 150 mousquets, 15 cents pesant de balles, 15 cents livres de mèche, 600 balles à canon rondes et 100 à fiche et à chaîne, 8 douzaines de piques, (n) douzaines de grenades, 4 douzaines de gargouches de fer blanc, 300 livres de plomb » ⁵¹.

Quoi qu'il en soit, le 13 juillet 1623, POMPIERRE était de passage à Rouen, et il donnait une quittance du paiement pour services effectivement rendus au roi devant la Rochelle ⁵².

Mais, au cours de cette même année 1623, la santé du capitaine de POMPIERRE commença à décliner, ce qui ne l'empêcha pas de voyager pour se rendre à Paris. Là, sans doute, il avait été convoqué par le cardinal de RICHELIEU, cet ambitieux chef de gouvernement qui allait bientôt supprimer la charge de Grand-Amiral de France pour mieux se faire nommer Surintendant de la Navigation.

A Paris, Auguste LE HÉRICY était venu loger chez une compatriote originaire, comme lui, de Basse-Normandie, la demoiselle Marguerite de SARCILLY. Les liens étaient étroits

⁴⁷ AD76, Tabellionage du Havre, 2E70/161.

⁴⁸ AD76, Tabellionage de Rouen, 2E1/821 : quittance du 6 juillet 1622, par Charles de TOURNY au Trésorier Général de la Marine du Ponant.

⁴⁹ LA RONCIÈRE (Charles de), Histoire de la Marine Française, Tome IV – Richelieu (Paris, 1910), page 445.

⁵⁰ AD76, 2E70/162: acte du 12 juillet 1622.

⁵¹ AD76, 2E70/164: 24 janvier 1623 - Quittance par Pierre LEFEBVRE, capitaine de La Chastefleur, au Trésorier de la Marine du Ponant de la somme de 900 livres à quoi s'élevait l'affrètement de son navire pour 1 mois.

⁵² AD 76, 2E1/829: 13 juillet 1623.

entre les HÉRICY et les SARCILLY. Voyons donc qui étaient ces SARCILLY très liés aux affaires de la navigation ⁵³.

François de SARCILLY sieur de BRUCOURT

François de SARCILLY était un voisin de campagne du capitaine de POMPIERRE. Il possédait la terre de Brucourt, à Maizet, une localité située à seulement une lieue environ de la paroisse de Vieux.

Le sieur de BRUCOURT était connu comme le loup blanc sur la place de Honfleur où il résidait, et pour cause ⁵⁴. Il était commissaire pour le roi en la marine du Ponant, c'était donc à lui qu'incombait la charge de superviser les armements des navires de guerre. Comme il était par ailleurs receveur des droits d'amirauté, ses commis étaient désignés pour percevoir, entre autres droits, celui de 10% qui se levait sur les prises maritimes des corsaires.

Le sieur de BRUCOURT connaissait, on ne peut mieux, le capitaine de POMPIERRE. En 1609, il était venu s'installer rue de la Halle, en la paroisse Notre-Dame de Honfleur, dans une maison que, précisément, lui avait vendue Auguste LE HÉRICY. Cette maison, dite le logis de BRUCOURT, servira plus tard d'hôtel de ville à Honfleur. Elle est devenue aujourd'hui un véritable monument historique.

François de SARCILLY devait avoir une grande confiance dans le capitaine de POMPIERRE. En effet, quelques années plus tôt, à savoir en 1605, il s'était justement trouvé parmi les armateurs de *La Françoise*, l'infortuné navire qui, comme nous le savons, avait été capturé par Les Espagnols à la Dominique. Il avait investi 300 livres tournois dans le voyage, à 50%, une belle somme qui, comme on sait, devait s'envoler en fumée dans la mer des Caraïbes ⁵⁵.

On remarquera, si on ne l'avait déjà fait, qu'à cette époque on ne se préoccupait pas vraiment des conflits d'intérêts qui pesaient sur les titulaires de charges publiques. On pouvait être alors, sans état d'âme, armateur de corsaire et percepteur des droits d'amirauté, au nom du roi.

C'est ainsi qu'en 1615, par exemple, on voyait le sieur de BRUCOURT réclamer, en toute légalité « les deniers et provenus des denrées et marchandises rapportées, tant du navire amené et conduit par Jacques BARC, que d'un surnommé capitaine FLEURY, ayant fait retour des îles du Pérou et côte de l'Aval au port et havre de Grâce, les dites marchandises vendues par les commissaires à ce député et le dit sieur de BRUCOURT».

Ce « surnommé capitaine FLEURY » n'était autre, bien entendu, que le fameux flibustier que POMPIERRE avait rejoint à la Martinique, en 1619.

François de SARCILLY devait fréquenter les milieux lettrés, et pas seulement les navigateurs. Son propre beau-frère était le célèbre poète MALHERBE. Nous ne voyons

-

⁵³ Nous avons vu qu'en 1614 Louise de SARCILLY, épouse de Pierre AUBER sieur du FOSSÉ, avait été marraine de Louis LE HÉRICY, l'une des filles du capitaine de POMPIERRE. Le 17 juin 1629, Louise LE HÉRICY était marraine, à Amayé-sur-Orne, de Louise AUBER, fille de Louise de SARCILLY.

⁵⁴ François de SARCILLY était né vers 1562. Il mourut le 19 novembre 1620 et fut inhumé dans l'église Sainte-Catherine de Honfleur. Voir : BREARD (Charles), Vieilles rues et vieilles maisons de Honfleur du XV^{ème} siècle à nos jours (1900), page 241.

⁵⁵ BREARD (Charles), Documents relatifs à la Marine Normande ((1889), pages 167 et 172.

nulle part, cependant, que POMPIERRE eût profité de cette relation mondaine pour policer ses mœurs.

François de SARCILLY sera le père d'un distingué poète, Eléazar de SARCILLY (1611-1633), sieur de Chandeville, dit CHANDEVILLE, un ingénu jeune homme qui est resté célèbre pour ses écrits amoureux.

Compte-tenu de ce qui précède, on est amené à penser que c'était François de SARCILLY, lui-même, qui avait recommandé le capitaine de POMPIERRE à Marguerite, sa cousine, pour le loger à Paris.

Marguerite de SARCILLY était loin d'être une simple gourgandine récemment débarquée de sa province. C'était une grande dame qui avait été autrefois dame d'atours de Louise de LORRAINE, l'épouse du roi Henri III. Désormais, elle devait se contenter de la fonction de fille d'honneur de la duchesse de LORRAINE ⁵⁶. Comme Marguerite de SARCILLY avait certainement ses entrées à la cour, il paraît hautement probable que ce fut elle qui introduisit le rustre POMPIERRE auprès du cardinal de RICHELIEU.

En sa qualité de chef de l'escadre navale de Normandie, le capitaine de POMPIERRE devait recevoir ses ordres, directement, du cardinal, qui présidait le Conseil de Marine. Quelles instructions secrètes allait-il recevoir de cet homme d'église qui était maintenant commandant en chef des armées royales ? S'agissait-il d'un nouvel armement maritime contre les protestants de la Rochelle ?

Nous ne le saurons probablement jamais car, à cette heure, les jours de POMPIERRE étaient comptés. Le capitaine devait nécessairement penser alors à la mort car il avait vu récemment disparaître deux êtres qu'il chérissait entre tous et qui étaient bien plus jeunes que lui.

Anne de MOREL, sa femme, était morte le 30 juin 1621. Elle n'était âgée que de 35 ans. Plus récemment encore, c'était son frère cadet, Jacques LE HÉRICY sieur d'OLIVET, qui était disparu. Il n'était âgé que de 39 ans. Comme Anne de MOREL, Jacques LE HÉRICY fut inhumé dans l'église de Vieux. Ce fut le 21 mars 1623.

Il est probable que POMPIERRE, gravement malade, pensa qu'il était grand temps de faire connaître ses dernières volontés, avant même de retourner en Normandie.

C'est ainsi que, le 12 décembre 1623, peu avant de recevoir l'extrême onction, le capitaine de POMPIERRE dictait son testament à un notaire parisien ⁵⁷. Voici quel en était le contenu :

« Fut présent, Messire Auguste LE HÉRICY, écuyer, sieur de POMPIERRE et de VIEUX, 1^{er} capitaine entretenu par le roi en la Marine du Ponant et chef des escadres de Normandie pour le service de Sa Majesté, demeurant ordinairement au dit lieu de

François de SARCILLY, sieur de BRUCOURT, époux de Marthe MALHERBE, sœur du fameux poète.

Marguerite de SARCILLY était la veuve de François RAGUIER, seigneur de Migenne et fille de Jean de SARCILLY et de Catherine de LORRAINE. Voici quels étaient les liens de parenté entre Marguerite et François de SARCILLY : Henri de SARCILLY seigneur d'Ernes époux de Françoise de BAINS de la Frésengère d'où : Jean de SARCILLY sieur des Jarrots époux de Catherine de LORRAINE, d'où :

Marguerite de SARCILLY, épouse de François RAGUIER, seigneur de Migenne

Henri de SARCILLY, époux de Barbe Noelle de CAUVILLE d'où :

⁵⁷ Archives Nationales (A.N.), Paris, MC/ET/XIV/32: LECAMUS, notaire: 12 décembre 1623 - testament d'Auguste LE HÉRICY. Le notaire parisien a respecté l'orthographe de son époque. Il a écrit Pontpierre, et non Pompierre, comme le faisaient alors les Normands,.

POMPIERRE près la ville de Caen au dit pays de Normandie, étant de présent en cette ville de Paris, logé rue Beaujolais, chez mademoiselle de SARCILLY, gisant, le dit sieur, malade de corps, sain toutefois d'esprit, mémoire et jugement, comme il est apparu dûment par la vue et inspection de sa personne, lequel, considérant combien sont brefs les jours de toute humaine créature et l'incertitude de l'heure et temps de notre mort, pour ces raisons et autrement, ne désirant le dit sieur être prévenu de mort sans la prévenir, il a ordonné et disposé de ses affaires temporelles, c'est pourquoi pendant que la raison et le bon sens sont en lui par la grâce de Dieu, de son bon gré, a fait, dicté et nommé aux notaires soussignés de mot à mot, son testament et ordonnances de dernières volontés, en la forme selon et ainsi qu'il s'ensuit :

Premièrement, comme vrai chrétien et catholique, il recommande son âme à Dieu, le créateur sauveur et rédempteur Jésus-Christ et la glorieuse Vierge Marie et à tous les Saints et Saintes du paradis,

Item fait (don ?) de 5 sols (tournois ?) pour être distribués et donnés aux pauvres en la manière accoutumée ; ordonne ses dettes être payées et torts faits, si aucuns se trouvent, réparés et amendés par l'exécuteur de son dit présent testament ci-après nommé (en marge : croit toutefois le dit sieur testateur ne devoir autre chose sinon à un nommé THIBOUST 400 livres de reste de plus grande somme, et à un nommé ROUX de 280 livres outre l'affrètement de son navire suivant le contrat qui en a été passé encore à icelui).

Item veut et ordonne, le dit sieur testateur, son corps mort être porté et conduit en sa maison au dit POMPIERRE pour être inhumé en l'église Notre-Dame de Vieux, proche la sépulture de feue sa femme et qu'à ses funérailles il ne soit fait et observé aucune pompe ni cérémonie que le moins que faire se pourra ;

Item, déclare le dit sieur testateur qu'il ne désire être élu aucun tuteur ni curateur à ses enfants, nonobstant quelconques conventions et usages, au contraire ainsi veut et ordonne que l'émancipation de son fils soit poursuivie et obtenue d'autant qu'il a dès à présent l'âge de (+ 14 ans : ce mot rayé dans le texte) + 15 ans, à condition qu'il ne pourra vendre, aliéner ni autrement disposer de ses biens ni même faire aucuns baux et fermes à loyer sinon de l'avis des sieurs Dom Louis LE HÉRICY, frère du dit sieur testateur, et d'AUBIGNY et de PUTANGES, ses beaux-frères, et de SEGRET, son cousin et intime ami, lesquels il prie vouloir assister son dit fils en ses affaires et administration de ses biens ;

Item, veut et entend le dit sieur testateur qu'il soit donné incontinent après son décès à damoiselle Anne LE HÉRICY, sa fille aînée, des rentes qui se trouveront à lui appartenant jusqu'à la somme de six mille livres en principal dont les arrérages seront en partie affectées (?) aux nourriture et entretènement de la dite demoiselle qui disposera du surplus des dits arrérages ainsi que bon lui semblera, et lui tiendra la dite somme de six milles livres de dot pour la pourvoir par mariage lorsque l'occasion s'en présentera

Item, quant à ses filles Marthe & Jacqueline qu'il eût désiré être religieuses s'il eût plu à Dieu les appeler à cette vocation, l'une qui est Marthe en l'abbaye des Vignes où elle est de présent en pension, et l'autre en la Très Sainte Trinité de Caen; s'il arrive que les dites Marthe et Jacqueline ne désirent suivre cette divine intention il veut et ordonne qu'il soit donné à chacune d'elle la somme de quatorze cents écus et soixante sols que ce soit en

deniers comptant ou en rentes de sa succession dont il leur sera fait délivrance dans les cinq années prochaines

Et pour le regard de Louise et Hélène, ses deux autres filles, veut et entend leur être donné et délivré (folio IIII c LXX) dans pareil temps de cinq années à chacune semblable somme de quatorze cents écus en deniers comptant ou en rentes de sa succession

Item, veut et entend pareillement le dit sieur testateur que Pierre DAUGE, praticien demeurant au dit Caen, soit continué par son dits fils aîné en la négociation et sollicitation de ses affaires et pour récompenser le dit DAUGE des bons et agréables services qu'il a rendus au dit sieur testateur, il veut et ordonne être remis les cent livres que le dit DAUGE lui doit

Et pour exécuter et accomplir le dit présent testament icelui sieur testateur a nommé et élu le dit sieur de SEGRESTIN (sic) son cousin et intime ami qu'il prie d'en prendre la peine sans rien omettre d'icelui, l'audition du compte duquel il soumettra à telle juridiction qu'il appartiendra révoquant par le dit sieur testateur tous autres testaments et codicilles soit (un mot non lu) ou autres qu'il pourrait avoir faits ci-devant, s'arrêtant du tout à celui qu'il fait, dicté et nommé aux dits notaires et à lui lu et relu par l'un d'iceux, l'autre présent en la chambre où il gît malade, comme dit est chez la dite damoiselle de SARCILLY, l'an mil six cent vingt trois, le mardi avant midi douzième jour de décembre, & a, le dit sieur testateur, signé

(signé) LE HÉRICY HUART (notaire) LECAMUS (notaire) »

Commentaires

Nous découvrons là un testament tout à fait conventionnel pour l'époque. C'était celui d'un bon catholique qui ordonnait que sa dépouille fut inhumée, en toute simplicité, dans son église paroissiale, à Vieux. Là, il pourrait reposer pour l'éternité, près de sa défunte femme, non loin du manoir ancestral.

Comme le sage Socrate longtemps avant lui, il voulait que ses dettes fussent payées après sa mort et que les torts qu'il eut pu faire fussent réparés.

Quelques noms apparaissaient dans ce document, un certain Pierre DAUGÉ, et les nommés THIBOUST et ROUX, dont nous ne savons rien, bien qu'il fût question, pour ce dernier, d'un contrat d'affrètement de navire.

D'autres noms sont, par contre, connus. Dom Louis LE HÉRICY, frère du capitaine, était religieux bénédictin, prieur claustral de l'abbaye de Fontenay. L'abbaye Saint-Etienne-de-Fontenay se trouvait à quelques kilomètres seulement à l'est du manoir de Pompierre, à Saint-André-sur-Orne, de l'autre côté du fleuve. Louis LE HÉRICY mourra plus tard, le 5 juin 1630, à l'âge de 60 ans et il sera inhumé dans son abbaye.

Les sieurs d'AUBIGNY et de PUTANGES étaient les propres beaux-frères du capitaine. Ils se nommaient respectivement Ravan et Guillaume de MOREL, et ils étaient frères d'Anne de MOREL, dont il a été parlé ci-dessus ⁵⁸.

-

⁵⁸ Archives Départementales du Calvados, E. 35. (Liasse.) — Procédure en Parlement entre Pierre d'Harcourt et Ravend et Thomas de Morel, sieurs d'Aubigny et de La Courbonnet, Jean de Malfillastre, sieur de Martinbosq, maire et vicomte de Falaise, tuteur de Guillaume de Morel, sieur de Putanges, et autres héritiers de Jean de Morel, maire et vicomte de Falaise (1602-1603).

Ravan de MOREL était comte d'AUBIGNY, capitaine de 100 hommes d'armes des ordonnances du roi, tandis que Guillaume de MOREL était seigneur de PUTANGES, baron de CURCY, et vicomte de Falaise.

Guillaume de MOREL avait acquis la baronnie de Curcy, par décret sur Nicolas de MALFILLASTRE, son oncle maternel, dont il a été parlé ci-dessus et que nous retrouverons plus loin.

Outre les sieurs de PUTANGES et d'AUBIGNY, il était aussi question d'un certain sieur de SEGRET. Il s'agissait, en fait, de François REGNAULT, écuyer, sieur de SEGRAIS. Nous reviendrons également sur lui plus loin.

Le capitaine de POMPIERRE avait voulu quitter le monde en bon père de famille et, pour cela, il avait pris des dispositions précises en faveur de tous ses enfants.

Comme on peut le constater, l'ancien pirate ne donnait aucune indication sur les lieux où il aurait pu éventuellement cacher un coffre rempli d'or ou d'argent, de pièces de huit, de perles ou de bijoux volés aux Espagnols. Les chercheurs de trésors seront certainement déçus!



Eglise de Vieux

Deux jours après qu'il eut dicté son testament, le capitaine de POMPIERRE rendit l'âme à Dieu. Il était âgé de 46 ans. Son corps fut certainement embaumé et conservé dans un cercueil plombé, avant d'être rapidement rapatrié à Vieux car, le 21 décembre suivant, il était inhumé dans l'église paroissiale.

Son acte décès est le suivant (acte 369) :

« Décembre 1623 - Inhumation de Noble Homme Auguste LE HÉRICY sieur de POMPIERRE

Le jeudi, quatorzième jour des dits mois et an, noble homme Auguste Le Héricy, sieur de Pompierre, rendit à Dieu son esprit, sur les deux heures après minuit, dans la ville de Paris, et fut inhumé le jeudi en suivant, vingt et unième jour des dits mois et an, à jour faillant ⁵⁹, dans l'église de Vieux, âgé de xlvi ans environ ».

Après la mort du capitaine de POMPIERRE

Après la mort du capitaine de POMPIERRE, tous ses proches durent le regretter et peut-être le pleurer avec sincérité, tous sauf un, son oncle : Nicolas de MALFILLASTRE.

Nous avons vu le jugement sévère que ce dernier avait porté autrefois sur le défunt et si, en bon chrétien, il ne put se réjouir ouvertement de la disparition de son curateur, il dut voir dans cet événement un espoir certain, celui de faire lever sa curatelle.

⁵⁹ A jour faillant : à la tombée de la nuit.

Auguste LE HÉRICY disparu, Nicolas de MALFILLASTRE demanda immédiatement à être émancipé. Deux arrêts du parlement de Rouen furent successivement rendus sur cette matière, les 13 janvier et 27 février 1624 60. Le 2 septembre suivant, un conseil de famille se réunissait pour examiner la demande d'émancipation de Nicolas de MALFILLASTRE.

Parmi ses membres, se trouvait Hervé de MALFILLASTRE sieur de MONTREUIL, personnage déjà rencontré. Rappelons-nous. Le sieur de MONTREUIL a été cité plus haut comme étant possiblement le capitaine de MONTREUIL, ce flibustier qui était présent à la Martinique, au mois d'août 1619, en compagnie des capitaines de POMPIERRE et FLEURY 61.

Comme Auguste LE HÉRICY était mort avant son oncle, il n'avait pas eu le temps de faire main basse sur la fortune de celui-ci. Ce fut donc Guy LE HÉRICY, écuyer, sieur de POMPIERRE, son neveu, fils de Roland LE HÉRICY, qui hérita de Nicolas de MALFILLASTRE, mais avec d'autres, dont probablement les filles d'Auguste 62.

Les biens laissés par Nicolas de MALFILLASTRE devaient être considérables. Un acte notarié, qu'il avait passé en 1613 63, lui donnait les qualités suivantes : « sieur baron de Curcy, sieur de Martinbault, Fresnay, Argences et Mesnil-au-Grain ».

La liste de toutes ces terres conduit à penser que Nicolas de MALFILLASTRE avait dû hériter précédemment des biens de ceux de ses frères et sœurs qui étaient disparus avant lui sans enfants. C'était le cas, notamment, de la baronnie de Curcy qui lui avait été attribuée après le décès de Jean de MALFILLASTRE, son frère, mais qui sera décrétée sur lui au profit de Guillaume de MOREL de PUTANGES, déjà cité, en 1613.

Peut-être Jeanne de MALFILLASTRE, sa sœur survivante, mère du capitaine de POMPIERRE, avait-elle été évincée des héritages familiaux? L'inimitié durable entre les MALFILLASTRE et les HÉRICY et les nombreux procès qui s'ensuivirent avaient-ils pris leur source dans l'origine contestée de la fortune de Nicolas de MALFILLASTRE ? Cela est possible.

La garde noble des orphelins du capitaine de POMPIERRE et leur tuteur : « le sieur de SEGRET »

Si François REGNAULT, écuyer, sieur de SEGRAIS avait bien été l'ami du capitaine de POMPIERRE, comme ce dernier le déclarait dans son testament, il n'était toutefois pas son cousin, mais un simple allié de la famille et un voisin de campagne. Le sieur de SEGRAIS avait épousé, en 1613. Colombe MENARD de la MENARDIÈRE qui était la belle-sœur de Roland LE HÉRICY de POMPIERRE, époux d'Hélène MENARD de la MENARDIÈRE.

⁶⁰ AD 76, B/914 : arrêts du parlement de Rouen des 12 janvier et 27 février 1624.

⁶¹ Un pionnier du Canada, René LE GARDEUR de TILLY, avait été convoqué pour la levée de la curatelle de Nicolas de MALFILLASTRE. Ses descendants se retrouveront au Canada et aux Antilles. Voir : GAGNÉ (Roland-Yves), Les origines des familles LE NEUF et LE GARDEUR, Boniface et René LE GARDEUR, sieurs de TILLY, dans : Mémoires de la société généalogique Canadienne Française, volume 65, cahier 282, hiver 2014, pages 270-271.

⁶² A.N., V/6/181: Arrêt du Conseil Privé du 29 décembre 1643.

⁶³ A.N., MC/ET/LXVIII/98: BERGEON, notaire, 3 juin 1613 - Constitution de 50 livres de rente au profit de Claude YVER, par Nicolas de MALFILLASTRE.

Jean REGNAULT de SEGRAIS (1624-1701), le fils de François et de Colombe, sera plus tard un célèbre poète, membre de l'Académie Française, plus connu dans le monde sous le nom de SEGRAIS ⁶⁴.

En sa qualité de tuteur, le sieur de SEGRAIS devait administrer les biens des enfants mineurs du défunt capitaine de POMPIERRE. En premier lieu, il devait s'acquitter, en leur nom, des devoirs seigneuriaux.

En effet, les propriétés de Vieux et de Pompierre qu'avait laissées le défunt étaient des terres seigneuriales, vassales d'un suzerain domicilié à proximité. Dans l'ancienne coutume de Normandie, lorsque le tenant d'un fief venait à mourir et qu'il ne laissait que des enfants mineurs, le seigneur suzerain était en droit de reprendre possession du fief qui relevait de lui, à charge de pourvoir à l'éducation des orphelins. C'était, très résumé, le droit de garde-noble.

Mais une telle charge pouvait s'avérer pesante et onéreuse pour les petits suzerains de campagne qui étaient souvent désargentés. C'est probablement la raison qui conduisit le suzerain de Vieux et de Pompierre à renoncer à son droit de garde-noble. Ce suzerain se nommait Jacques DUREVYE, écuyer, et il était seigneur châtelain de Saint-Vaast, à Saint-Vaast-sur-Seulles (Calvados) 65.

Yves DUREVYE, son père, était un protestant qui, sa vie durant, avait été à court d'argent. Quand il fut mort, Jeanne de GLATIGNY, sa veuve, s'était vue dans l'obligation de vendre un certain nombre de terres mais, par chance, Jacques DUREVYE, son fils, avait pu rester en possession de Saint-Vaast. Il demeurait ordinairement sur sa terre de Lasson, près de Caen. C'était précisément à cause de son fief de Saint-Vaast que Jacques DUREVYE était suzerain de Vieux et de Pompierre.

Quand il n'était pas sur ses terres du pays Bessin, le seigneur de SAINT-VAAST suivait la cour en qualité de « chef du vol pour rivière de la grande fauconnerie du roi ». Ce fut le cas au début de l'année 1623, époque où il était logé rue des Trois-Maures, au faubourg Saint-Honoré de Paris.

Comme le fils aîné du capitaine de POMPIERRE était alors en passe d'atteindre l'âge de l'émancipation, il fut reconnu de droit par sa famille comme étant l'héritier de la terre de Pompierre, cette terre qui, de tous temps, avait appartenu à ses ancêtres. C'est la raison pour laquelle les parents du jeune homme s'étaient efforcés de trouver un arrangement avec le seigneur de Saint-Vaast. Un accord fut le bienvenu ⁶⁶ qui eut pour effet de le décharger de son droit de garde noble.

Le 25 février 1624, Guillaume de MOREL de PUTANGES et Brandelis de MOREL d'AUBIGNY, l'oncle et le cousin maternels des orphelins LE HÉRICY, allaient verser à Jacques DUREVYE la rondelette somme de 622 livres, moyennant quoi celui-ci renonçait à son droit de garde noble. Les MOREL promettaient, en outre, de faire ratifier cette cession par François REGNAULT de SEGRAIS qui était, comme on sait, leur tuteur principal. C'est ainsi que le fief de Pompierre put encore rester, pendant quelques générations, dans la famille LE HÉRICY.

-

⁶⁴ BEZIERS (Michel) et LE HARDY (Gaston), Mémoires pour servir à l'état historique et géographique du diocèse de Bayeux (Rouen, 1895), pages 476-477.

⁶⁵ Jacques DURVYE, alias DUREVYE, fils d'Yves DUREVYE, seigneur de Saint-Vaast et de Jeanne de GLATIGY fut marié deux fois. De Jeanne de VERIGNY, sa première femme, il eut une fille, Madeleine, et de Catherine de LA PORTE, sa seconde femme, il eut deux fils, Georges et Antoine, et une fille, Marie. Il mourut en 1627. Voir : Notice historique sur la châtellenie de Saint-Vaast (Caen, 1885) et PÂRIS (Bertrand), Registres de la Chambre des Comptes de Normandie (1995), Tome 1, page 147.

⁶⁶ A.N., MC/ET/XXIV/288: DES QUATREVAUX, notaire, - Accord du 25 février 1624.

Le capitaine de POMPIERRE et son épouse auront eu au moins 8 enfants, tandis que 6 seulement sont mentionnés dans le testament de 1623. C'étaient le fils aîné du couple, dont le prénom n'était pas mentionné, Guillaume, son petit frère, mort peu après sa naissance, et 5 filles, à savoir, par ordre de naissance, Anne, Marthe, Louise, Jacqueline et Hélène et, enfin une fille qui n'avait pas reçu de prénom.

Epilogue : le baptême de la baie de Pompierre aux Saintes

Le voyageur moderne, pressé mais curieux qui, de nos jours, fait une brève escale aux îles des Saintes ⁶⁷, n'a pas toujours le temps de visiter la baie de Pompierre. Quel dommage!

Sous les tropiques, les plages qualifiées naguère « de rêve » par les voyagistes ont, pour beaucoup d'entre elles, été défigurées par le béton et le bitume. Ce n'est pas le cas de la jolie plage de Pompierre qui, jusqu'à ce jour, a été préservée des « promoteurs ».

Cela a pour conséquence, que la baie de Pompierre est restée quasiment telle qu'elle était au début du XVIIème siècle, ce qui est un privilège exceptionnel!

Sur place, inutile de demander aux habitants quelle est l'origine de ce nom de lieu, car personne ne le sait. Inutile également de chercher les vestiges d'un quelconque pont de pierre, car l'endroit a toujours été inhabité.

La désignation « baie de Pompierre » remonte, en fait, on l'aura compris, aux événements de l'année 1605 dont nous venons de parler.

Nous avions laissé, cette année-là, les capitaines de POMPIERRE et MOULLIN d'ANGERVILLE à la Dominique, tandis qu'ils s'enfuyaient sur une barque voilière pour échapper au massacre. La distance à parcourir pour traverser le canal de la Dominique à la voile est, par beau temps, à la portée de n'importe quel navigateur un peu expérimenté, tout le monde sait cela, surtout s'il a la mort aux trousses!

Or POMPIERRE, nous l'avons vu, avait navigué à maintes reprises aux Antilles, il connaissait nécessairement les Saintes. Il savait bien qu'aucune autre terre située à proximité de la Dominique ne permettait un refuge plus sûr. En effet, les mornes volcaniques qui se dressent partout à Terre-de-Haut et à Terre-de-Bas au-dessus du niveau de la mer permettaient aux navires fugitifs de se cacher efficacement ou de rester à l'affût.

POMPIERRE savait notamment que la baie située au Nord-Est de l'île de Terre-de-Haut, avec ses hauts fonds et son rivage sablonneux, était l'endroit idéal pour radouber une coque ou réparer un mât cassé ⁶⁸. C'est là, et nulle part ailleurs, qu'il se sera donc réfugié.

La personne du flibustier normand importait peu, à vrai dire, aux Espagnols. VALLECILLA avait anéanti les équipages français, c'était son objectif. Comme il avait capturé, de plus, la *Françoise* et le *Neptune*, il pouvait considérer que sa mission était parfaitement remplie.

L'amiral don Luis FAJARDO, lui non plus, ne devait pas perdre une seule minute à rechercher POMPIERRE. Un objectif plus important l'attendait, nous l'avons vu, à Punta de Araya. L'eût-il voulu qu'il eût été dans l'impossibilité de manœuvrer aux Saintes avec

une commune du département de la Guadeloupe.

68 Quelques années plus tard, le père DUTERTRE (tome II, page 30) constatait que les îles des Saintes étaient encore inhabitées et qu'elles constituaient « une retraite fort commode pour des forbans ».

⁶⁷ L'archipel des Saintes est situé entre l'île de la Guadeloupe et l'île de la Dominique. Quatre îles principales ont été habitées par les Français depuis le XVIIème siècle. Elles se nomment : Terre-de-Haut, Terre-de-Bas, l'îlet à Cabrits et le Grand Ilet. Seules les îles de Terre-de-Haut et de Terre-de-Bas sont aujourd'hui habitées. Elles constituent chacune une commune du département de la Guadeloupe.

ses gros galions, dans des passes trop étroites, au milieu d'écueils trop dangereux. Pour ces bonnes raisons, les Espagnols renoncèrent à pourchasser POMPIERRE aux Saintes, et c'est ainsi que les deux « piratas » français eurent la vie sauve.

Il ne leur fut pas difficile de survivre ensuite. Près du rivage, les poissons étaient abondants, les vivaneaux notamment, faciles à pêcher. Sans même aller dans l'eau, il suffisait à nos Normands de « varer » quelque tortue de mer sur la grève, voire de fouiller dans le sable pour en récolter les œufs, à défaut de poules.

Comme nos anciens normands savaient certainement chasser au bâton, au piège, ou même au lance-pierre, ils auront pu se rassasier de toutes sortes d'oiseaux : colombes, ortolans, sternes, fous bruns ou tourterelles à queue carrée.

Le père Raymond BRETON, ce courageux missionnaire dominicain qui, vingt ans plus tard, devait vivre avec les indiens Caraïbes de la Dominique, nous apprend que les autochtones désignaient les Saintes, sous le nom de « Caàroucaéra », autrement dit l'île aux perroquets ⁶⁹.

Nos pirates des Saintes allaient-il se promener dès lors avec un perroquet sur l'épaule, une jambe de bois et un bandeau sur l'œil, pour satisfaire à l'archétype de leur profession ? Cela parait peu probable.

Il est un fait, par contre, que la chair et le plumage des ces volatiles ne sont pas spécialement comestibles et si l'on admet que POMPIERRE et MOULLIN auront peut-être capturé des perroquets aux Saintes, ce sera plutôt pour garnir leurs chapeaux de jolis phanères et se faire admirer ainsi des belles du pays Bessin.

Pour se désaltérer, enfin, nos aventuriers auront dû se contenter d'un peu d'eau croupie dans quelque mare des environs, sur les flancs du morne dit Morel, peut-être, tout près de la baie où ils s'étaient réfugiés.

Mais, si l'on est convaincu que nos Robinsons survécurent facilement à la déshydratation aux Saintes, il est un liquide précieux qui leur manqua certainement pour arroser leur boucan ⁷⁰, ce fut une bonne eau de vie du Calvados!

Combien de temps les capitaines de POMPIERRE et MOULLIN d'ANGERVILLE auront-ils séjourné aux Saintes ? Certainement très peu car, nous le savons, les Petites Antilles étaient alors sillonnés par de nombreux navires en provenance de France et, surtout, des Pays-Bas ⁷¹. L'on peut donc penser que nos rescapés se seront fait rapatrier par le premier navire qui les aura aperçus sur l'île agitant leurs chapeaux emplumés et que, une fois rentrés au pays, ils auront raconté leur incroyable aventure à qui voulait l'entendre.

Plus tard, les navigateurs de passage aux Saintes auront certainement transmis aux premiers habitants des îles, des marins pour la plupart, le souvenir tragique du capitaine

-

⁶⁹ BRETON (père Raymond), Dictionnaire françois-caraïbe (Auxerre, 1666), page 204.

⁷⁰ Boucan : viande rôtie sur le grill à la façon des Amérindiens.

⁷¹ L'historien Cornelis Ch. GOSLINGA, dans son livre "the Dutch in the Caribbean and on the Wild Coast (Assen, 1971)" établit, page 64, que 130 corsaires avaient quitté les ports des Pays-Bas en 1606, à destination de l'Amérique espagnole. Pour la même année et le seul port du Havre, Philippe BARREY ne citait que 3 bâtiments armés au Havre pour les Antilles : La Levrette, capitaine Barthélemy de LA MOTTE, La Gabrielle, capitaine François DESHAIES et Le Cerf-Volant. Le capitaine MOULLIN d'ANGERVILLE avait lui aussi survécu à l'attaque espagnole de 1605. Nous l'avons vu. Trois ans plus tard, il préparait à Honfleur l'armement d'un autre navire nommé Le Neptune, 40 tonneaux, pour « les côtes du Cap-Vert, le Pérou, etc. » (BARREY, op. cit., page 208, note 2). Le 14 avril 1614, on signalait au Havre la disparition du navire de Richard MOULLIN, sieur d'ANGERVILLE (BARREY, op. cit., page 93), sans qu'il soit précisé où et dans quelles conditions il avait trouvé la mort.

de POMPIERRE ⁷². C'est ainsi que, génération après génération, les Saintois auront conservé son nom à ce lieu historique.

Voilà comment, plus de quatre siècles plus tard, sans que personne ne le sache, l'ancien flibustier des Antilles est resté présent parmi nous, dans la toponymie des Saintes tout au moins, sous le nom de baie de Pompierre.



Plage de Pompierre vue du morne Morel

Nous verrons, dans un autre article, quels furent les enfants du capitaine de POMPIERRE 73.

Lire un autre article
Page d'accueil

⁷² De nombreux noms de lieux des Antilles remontent à la période antérieure à la colonisation. C'est le cas, notamment, de la rivière des Galions, en Guadeloupe, où les Espagnols furent massacrés par les Caraïbes en 1603 et 1625, comme on l'a vu plus haut.

⁷³ Sur les enfants du capitaine GRANT, voir Jules VERNE.